



## COMITÉ SYNDICAL, du jeudi 28 mars 2019 - Compte-rendu -

L'An deux mille dix-neuf Jeudi 28 mars à vingt et une heures, le conseil syndical du **Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna** s'est assemblé en réunion extraordinaire au Pôle Territorial de la Communauté Coutances Mer et Bocage à Gavray sous la présidence de M. VILLAESPESA Stéphane.

### **Etaient présents, Mesdames et Messieurs :**

GUILLE Hervé, LEDOUX Dany, PAISNEL Gérard, MARTIN Marina, LEJEUNE Bernard, GOUX Christian, LEBOUTEILLER Denis, VILLAESPESA Stéphane, DUMONT Valéry, NORGEOT Daniel, BRIENS Marc, PELOSO Damien FONTENAY Gilbert, BASYN Dirk, SAINT Yves,

**Absents excusés, Mesdames et Messieurs :** LECOMTE Patricia, CHARDRON Jérôme,

**Absents, Mesdames et Messieurs :** GEYELIN Guy, FOLLAIN Denis, DUVAL Claude, HELAINE Gilbert, BLANCHARD-LALOE Maryline, COURT Serge, BURNOUF Michel, NAVARRET Alain, CONSTANT Emile, BLIN Ludovic, BOURSEUL Brigitte, LAURANSON Marie-Odile, NOURRY Jean-Pierre,

**Secrétaire de séance :** M. Denis LEBOUTEILLER

**En exercice : 30**

**Date de convocation :** 15/03/2019

**Présents : 15**

**Votants : 16**

**Pouvoir(s) : 1**

**Pouvoir(s) :** M. NOURRY Jean-Pierre à SAINT Yves

### **Approbation à l'unanimité du compte rendu du Comité syndical du 21.02.2019**

### **Délibération n° 2019-004**

**Objet : Demande de financement pour les travaux de restauration de la continuité écologique au moulin de Bourg l'Abbesse à Villedieu-les-Poêles - Rouffigny**

Les travaux de création d'une passe à poissons sur le seuil de dérivation du moulin de Bourg l'Abbesse sont prévus pour l'étiage 2019. La consultation des entreprises s'est déroulée du 12 février au 14 mars 2019.

Le montant des travaux de restauration de la continuité écologique de la Sienna au moulin de Bourg l'Abbesse s'élèverait à 94 896 €.

Je vous propose d'accepter ces travaux et d'autoriser le Président à effectuer les démarches permettant de solliciter des subventions par le biais :

- D'une demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre de son 11<sup>ème</sup> programme d'intervention « Eau et Climat ».
- D'une candidature à l'appel à projets 2019 « Investissements en faveur de la restauration de la Trame Verte et Bleue » permettant de faire appel à des financements de la Région Normandie et de l'Europe.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte ces travaux et autorise le Président à effectuer les démarches permettant de solliciter ces subventions.

**Délibération n° 2019-005**

**Objet : Approbation du compte de gestion 2018**

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte de gestion 2018 qui présente en

Section de fonctionnement, un excédent de	53 250.41 €
Section d'investissement, un excédent de	32 015.35 €

**Délibération n° 2019-006**

**Objet : Approbation du compte administratif 2018**

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical approuve le compte administratif de l'année 2018 qui se présente comme suit :

Libellés	Fonctionnement		Investissements	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés de N-1	37 168.60 €			116 523.74 €
Réalisations exercice N	631 428.80 €	721 847.81 €	109 602.27 €	25 093.88 €
Clôture de l'exercice N	668 597.40 €	721 847.81 €	109 602.27 €	141 617.62 €
Report en Investissement au 001 (peut-être en dépenses ou en recettes)				32 015.35 €
Restes à réaliser à mettre en N+1			- €	- €
Solde d'exécution de N	668 597.40 €	721 847.81 €	109 602.27 €	141 617.62 €
		53 250.41 €		32 015.35 €

**Délibération n° 2019-007**

**Objet : Affectation des résultats de 2018 vers 2019**

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical approuve l'affectation du résultat de 2018 au BP 2019 qui reporte en :

Section de fonctionnement, un excédent de	53 250.41 €
Section d'investissement, un excédent de	32 015.35 €

## **Délibération n° 2019-008**

### **Objet : Approbation du Budget Primitif 2019**

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical approuve le budget primitif 2019 qui s'équilibre en :**

Section d'investissement, pour un montant de : 64 875.35 €

Section de fonctionnement, pour un montant de : 1 075 711.61 €

## **Délibération n° 2019-009**

### **Objet : Participations des collectivités 2019**

Les montants des participations en investissement et en fonctionnement des collectivités pour 2019 sont donc les suivants :

Participations des collectivités adhérentes fonctionnement année 2019										
		SIAES Fonct Général Techniciens Rivières & Entretien	SIAES Continuité Ecologique	SIAES Bocage	Sous-total Fonctionne ment hors SAGE et FDDON	SIAES Lutte contre Invasives	Fonctionnement SAGE	Total Fonctionnement	Investissement SAGE	Total Investissement
Coutances Mer et Bocage	43.70%	40 611.57 €	13 110.00 €	6 601.58 €	60 323.16 €	10 925.00 €	10 925.00 €	82 173.16 €	5 899.50 €	5 899.50 €
Granville Terre et Mer	13.67%	12 703.89 €	4 101.00 €	2 065.07 €	18 869.97 €	3 417.50 €	3 417.50 €	25 704.97 €	1 845.45 €	1 845.45 €
Villedieu Intercom	35.22%	32 730.88 €	10 566.00 €	5 320.54 €	48 617.43 €	8 805.00 €	8 805.00 €	66 227.43 €	4 754.70 €	4 754.70 €
Mont St Michel- Normandie	0.49%	455.37 €	147.00 €	74.02 €	676.39 €	122.50 €	122.50 €	921.39 €	66.15 €	66.15 €
De la Vire au Noireau	6.92%	6 430.94 €	2 076.00 €	1 045.38 €	9 552.32 €	1 730.00 €	1 730.00 €	13 012.32 €	934.20 €	934.20 €
		92 932.66 €	30 000.00 €	15 106.60 €	138 039.26 €	25 000.00 €	25 000.00 €	188 039.26 €	13 500.00 €	13 500.00 €

**Le comité syndical ayant approuvé à l'unanimité le Budget Primitif 2019, il approuve donc le montant des participations 2019 ci-dessus.**

## **Délibération n° 2019-010**

### **Objet : Création d'un emploi saisonnier été 2019**

Afin de réaliser le programme d'entretien de cours d'eau dans les meilleures conditions durant la période estivale, je vous propose d'avoir un recours à un emploi saisonnier pour le mois de juillet et d'août. Cet emploi permettrait de maintenir l'Equipe Rivières à 3 agents malgré les congés annuels ce qui permettrait d'avancer les travaux dans de bonnes conditions et d'éviter d'exposer le personnel du SIAES à des conditions de travail trop difficiles (2 agents sur un chantier rend certaines interventions compliquées). 4 400€ ont été inscrit au budget au compte 6413 « Personnel non titulaire ».

*M. Goux et M. Briens s'interrogent sur le fait de prendre un emploi saisonnier alors qu'il y a des incertitudes sur les subventions.*

*M. Villaespesa rappelle que le coût de cet emploi est de 4 400€ qui a déjà été budgétisé. L'équipe d'entretien exerce un travail physique dans des conditions souvent difficiles, un certain nombre de jours de congés leur est déjà imposé en raison des conditions climatiques. Pour assurer une bonne gestion du personnel et maintenir un bon niveau de motivation, il semble important que les agents puissent au moins prendre leurs congés estivaux quand ils le souhaitent.*

**Après avoir délibéré et voté à 14 voix pour et 2 abstentions, le comité syndical accepte de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, conformément Article 3, 2°n de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.**

### **Délibération n° 2019-011**

#### **Objet : Création emploi non-permanent « Technicien continuité écologique »**

Suite à la mise à disposition de M. GENOEL Romuald au syndicat du SAGE COC et afin d'assurer le suivi des dossiers en cours autour de la continuité écologique, il convient d'avoir recours à un contractuel en créant un emploi non permanent intitulé : « Technicien Continuité Ecologique » d'une durée de 12 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte la création d'un emploi non-permanent intitulé : « Technicien Continuité Ecologique » d'une durée de 12 mois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité et autorise le président à effectuer ce recrutement.**

### **Délibération n° 2019-012**

#### **Objet : Animation du Document d'Objectif sur le site Natura 2000**

Depuis novembre 2007, le SIAES est maître d'ouvrage pour l'animation du Document d'Objectif sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

La DREAL Basse-Normandie, qui est le principal financeur, demande qu'une délibération soit prise avec le montant exact demandé en subvention.

Les principales dépenses prévues pour l'année 2019 portent sur les salaires (1/2 poste de technicien), les frais de structure, de déplacement, de communication et des frais de sous-traitance ou d'équipement.

Pour 2019, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 14 285.60 €.

Le plan de financement est le suivant :

- MEDAD/ DREAL (État) : 5 285.67€ ;
- FEADER (Fonds Européens) : 8 999.93€.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte le plan de financement et autorise le Président à demander une subvention d'un montant total de 14 285.60 €.**

### **Délibération n° 2019-013**

#### **Objet : Elaboration et Révision du Document d'Objectif sur le site Natura 2000**

Le SIAES est maître d'ouvrage pour la révision du Document d'Objectif sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

La DREAL Basse-Normandie, qui est le principal financeur, demande qu'une délibération soit prise avec le montant exact demandé en subvention.

Les principales dépenses prévues pour l'année 2019 portent sur les salaires (1/2 poste de technicien), les frais de structure, de déplacement, de communication et des frais de sous-traitance ou d'équipement.

Pour 2019, le budget prévisionnel nécessaire à la réalisation de cette opération s'élève à 11 753.01€.

Le plan de financement est le suivant :

- MEDAD/ DREAL (État) : 4 348.62€ ;
- FEADER (Fonds Européens) : 7 404.39€.

**Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le comité syndical accepte le plan de financement et autorise le Président à demander une subvention d'un montant total de 11 753.01€**

A 22h15, la séance est levée